

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

VENTS VIOLENTS EN MAURICIE ET À QUÉBEC LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 21 octobre 2011 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents de la Mauricie et de la région de Québec, où d'importantes rafales de vent ont été enregistrées, que la majorité des contrats d'assurances habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type d'événement météorologique.

Contactez d'abord votre assureur

« En raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance, et ce, dans les plus brefs délais », explique Jack Chadirdjian, directeur des affaires publiques au BAC. « En effet, certains dommages, comme ceux causés aux piscines extérieures par exemple, ne sont pas nécessairement inclus dans les contrats d'assurance habitation de base. »

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accident sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

La population touchée est invitée à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger ses biens et d'éviter toute aggravation des dommages. Le BAC conseille également aux sinistrés de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses engagées en raison des dommages, et, de prendre des photos ou une vidéo des biens détériorés.

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le 514 288-4321 ou sans frais le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements : Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Tél. : 514 288-1563 poste 232
Cell. : 514-953-0828